

Monsieur **BABAZ** Michel
24, rue du Serre Paix
05100 BRIANCON

à **FRANCE – BREVETS**
Monsieur Didier PATRY – Directeur Général
47, rue de la Victoire
75009 PARIS

Briançon, le 17 Avril 2020

OBJET : Les Brevets de Mme Nicole WALTHERT ne valent plus rien !

Destinataire : Madame BARRY (Sous Directrice Innovation et Entrepreneuriat)
Madame Frédérique VIDAL (Ministre enseignement supérieur recherche et innovation)
Mr Joël GIRAUD (Député des Htes-Alpes)
Mr Daniel DUBOIS (Sénateur – Commission des Affaires Economiques).
Mr Graig MONETTI (Chef de cabinet de la Recherche et de l'Innovation)

Monsieur.

En 2015 je rencontrais Nicole WALTHERT, et son combat contre NINTENDO m'a tout de suite intéressé puisque je cherchais des affaires importantes médiatisées faisant apparaître que le BREVET d'invention (très cher) pour l'inventeur indépendant, cette protection n'était qu'une mascarade au profit de toute une faune.

En 2016 Mr Christian RICHARD en conflit contre la Société Finlandaise UPMK (Acquéreuse des Papeteries DOCELLES démantelées) est venu nous rejoindre. Début 2017, il contactait Mr Guillaume MENAGE... Le refus de France Brevets de poursuivre le dialogue l'a beaucoup étonné. Incompréhensible alors qu'il lui semblait que les missions de France Brevets lui laissaient l'espoir de trouver un soutien décisif tant son dossier lui paraissait défendable.

Aujourd'hui, il espère que la Division d'Opposition de l'Office Européen des Brevets étudiera son dossier avec soin et objectivité. Evident que le soutien de France Brevets aurait été un élément déterminant. Regrets de se trouver seul.

Puis nous trois avons rencontré en janvier 2018 à BERCY Mme Véronique BARRY « Sous directrice Innovation et Entrepreneuriat », pour lui faire part de nos griefs sur cette pseudo protection intellectuelle et l'urgence d'étudier une assurance juridique couvrant les frais de procédures, qui en aucun cas sont à la portée d'un inventeur indépendant. Mme BARRY nous a écoutés tout un après midi avec attention pour nous dire en final qu'elle ne pouvait que nous encourager dans notre démarche honorable.

Aujourd'hui Nicole WALTHERT après un long entretien téléphonique le 3/04 avec Mr BIBOW, apprend avec stupéfaction que son Brevet estimé à 81 Millions d'€ en 05/2016 devant le TGI à Paris n'a plus aucune valeur et qu'elle n'a pas à se plaindre puisqu'elle n'a pas eu à régler les factures conséquentes de ces 7 années.

Aussi je tiens à faire un bref rappel de ces 7 ans où vous avez eu en mains le dossier de Nicole WALTHERT.

12/2013 - Nicole ne pouvant plus assurer les frais de procédure contre NINTENDO elle fait appel aux médias et simultanément contact Mr Montebourg et c'est là que vous intervenez après avoir analysé la pertinence de son brevet. Rappel de l'interview de Mr Hourcade par l'Express. « *les brevets retenus font l'objet d'une sélection rigoureuse..... Si le marché atteint à peine dix millions de dollars par an, on referme le dossier* » - Un contrat secret est donc signé où Nicole abandonne 50 % de ses parts sur le Brevet et Nicole est remplie d'espoir.

05/2016 - A l'audience de conciliation du TGI à PARIS vous demandez 81 Millions de dommages et intérêts à NINTENDO, où Nicole est abasourdie par le montant exorbitant demandé, mais également très surprise devant l'opposition formulée par NINTENDO qui présente un appareil « Multitest » qui viendrait annuler son brevet, puisqu'elle aurait dû en être informé conformément au contrat. (09/2017 - opposition rejetée par l'O.E.B.)

09/2018 - Vous contactez Nicole en lui conseillant d'abandonner la procédure contre NINTENDO qui pourrait durer et ainsi libérer son brevet protégé jusqu'en 2026. Pour la convaincre vous lui faites miroiter que son brevet pourrait intéresser une STARTUP en s'appuyant sur les J.O. 2024

NB : Mr RICHARD et moi-même lui avons conseillé de réclamer une somme qui pour le moins couvrirait les frais engagés soit 260.000 € et à vous de trouver la STARTUP, mais vous avez su la convaincre en allant sur son terrain « LA POSTURE ».

25/09/2019 - Nicole n'ayant plus aucune nouvelle de votre part malgré ces 2 LR avec AR et le courrier de mon député Mr Joël GIRAUD, je vous adresse un mail qui reprend en partie la chronologie de son dossier ci-dessus indiquée.

26 /09/2019 - Le lendemain vous répondez à mon mail « strictement confidentiel » en nous informant de l'arrivée de M. Enno Bibow et votre souhait de poursuivre les démarches de valorisation compte tenu de votre investissement. Et comme Mme BARRY vous m'encouragez à poursuivre l'aide apportée aux inventeurs indépendants, qui comme vous dites en ont bien besoin !!!

FIN OCTOBRE - Mr BIBOW prend contact avec Nicole mais ce dernier ne connaissant pas le dossier lui demande qu'elle se renseigne sur d'éventuels inventions dans le domaine de la posture qui seraient sur le marché

NB - Je lui avais indiqué que ce n'était pas à elle de faire ses recherches et que la censée équipe de choc devrait connaître ces éventuels appareils concurrents ?

3 /04/2020 - Mr BIBOW informe par téléphone à Nicole que son Brevet n'a plus aucune valeur ?

A l'évidence nous devons constater que son affaire a été mal « pilotée » et des sérieux manquements de votre part au contrat qui vous liait et de nombreux POURQUOI :

- a. En demandant 81 Millions d'€ de dommages et Intérêts, votre étude minutieuse aurait dû déceler tous les appareils de posture de près ou de loin pouvant être opposés.
- b. Pourquoi ne pas avoir fait suivre les Pièces concernant le « Multitest » à Nicole qui aurait donné son avis sur le plan technique, comme vous lui avez demandé après le jugement ? alors que vos ingénieurs Christian NGUYEN et Mr Alain COLLET (Conseils en P.I.) auraient dû en faire l'analyse. (Rappel : Opposition rejetée le 22.09.2017 par l'O.E.B.)
- c. Pourquoi avoir si facilement abandonné cette prétention devant cette opposition non fondée et ne pas avoir cherché à négocier une baisse conséquente ?
- d. Pourquoi ne pas avoir conformément au contrat – article 2.2.2. communiqué à Nicole, au minimum une fois par an les objectifs réalisés et le montant des frais engagés ?

Ces éléments suffisent à justifier la colère de Nicole qui reconnaît maintenant avoir été flouée et cette affaire particulièrement importante à plusieurs niveaux, nous apporte la preuve qu'un brevet payé très cher et défendu par « une équipe de choc » peut après 10 ans de procédure, n'avoir aucune valeur. (Ce n'est pas satisfait ou remboursé).

En ce qui me concerne avec Mr RICHARD, rappelé ci-dessus, nous allons attendre le rapport de l'O.E.B. suite à l'opposition qu'il a formulée contre le brevet EP 2662948 de la société Finlandaise UPMK. Il devrait être convoqué à Munich pour en débattre lors de la procédure orale qu'il a demandée début 2020.

Au terme de ces deux affaires nous passerons à l'offensive en les dévoilant largement par diverses sources à notre disposition et en ce qui concerne l'affaire de Nicole vous auriez tout intérêt à trouver un accord afin d'amortir vos responsabilités dans ce fiasco judiciaire.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Directeur, mes salutations.

M. BABAZ Michel.

- P.J. Courrier du 16.04.20 de Mme Nicole WALTHERT à Mr Enno BIBOW -